



FICHE PRODUIT

Audit du bien-être

En tant qu'employeur, vous avez tout avantage à faire régulièrement examiner votre politique de bien-être. Vous pouvez ainsi protéger et améliorer la santé de vos collaborateurs. Un conseiller en prévention de Mensura examine si votre entreprise travaille en conformité avec la loi. Si des manquements sont constatés, nous vous aidons à prendre les mesures nécessaires grâce à des conseils ciblés.

Pourquoi ?

La santé et la sécurité au travail sont essentielles pour prévenir l'absentéisme. Un audit régulier du bien-être vous aide à rester particulièrement vigilant en tant qu'employeur.

Par le biais d'une visite sur place et d'un rapport détaillé, un conseiller en prévention met en lumière les points problématiques éventuels de votre politique de prévention. Sur la base de ces informations, vous pouvez ensuite établir un plan de prévention global.

Parallèlement, l'audit est pour vous une excellente opportunité de vous tenir au courant des développements récents de la législation ou de demander un soutien professionnel supplémentaire.

Pour qui ?

Tous les employeurs pour lesquels le bien-être des collaborateurs est une priorité.

Comment ?

Mensura examine votre politique de prévention avec vous et éventuellement aussi avec d'autres parties concernées. Afin d'en avoir une idée globale et précise, nous organisons une visite d'entreprise et posons des questions ciblées, destinées à déterminer si tout est conforme à la loi.

Résultats

À l'issue de l'audit du bien-être, nous vous fournissons un rapport détaillé dans lequel sont repris d'éventuels points à améliorer. Pour chaque aspect contrôlé, vous recevez un score général et un score détaillé selon votre degré de conformité à la loi relative au bien-être, au Code du Bien-être au Travail et au Règlement général pour la Protection du Travail (RGPT).

De plus, un score général vous est attribué par aspect examiné sur la base du modèle HEEPO (Homme – Équipement – Environnement – Produit – Organisation). Forts de nos conseils, vous pouvez ensuite élaborer un plan de prévention global et prendre d'autres mesures nécessaires.

Dans la pratique

Vous souhaitez obtenir de plus amples informations ou recevoir une offre sans engagement ? Envoyez-nous un e-mail à l'adresse sécurité@mensura.be et nous vous contacterons dans les plus brefs délais.